

COTISATION ANNUELLE 2024

MEMBRES ACTIFS

MEMBRES BIENFAITEURS

Associations adhérentes: 1	00€	minimum
Personnes physiques adhérents directs :	50€	minimum
Entreprises: PME, PMI: 1	55 €	minimum
Autre 4	00€	minimum

Votre aide nous est indispensable pour poursuivre nos actions.
D'avance MERCI!

BULLETIN DE VERSEMENT

Accompagné de votre chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre d'YVELINES ENVIRONNEMENT et adressé au siège de l'association :

20 rue Mansart - 78000 Versailles

Dénomination de l'association, de l'adhérent direct ou de l'entreprise :

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

SOMME VERSÉE:

Date:

Signature:

Pour les nouvelles associations, joindre les statuts de l'association et une lettre du Conseil d'Administration demandant l'adhésion de l'association à YVELINES ENVIRONNEMENT.

Yvelines Environnement est une association non assujettie à la TVA.

Votre don est déductible de votre impôt à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu net imposable pour les particuliers, et à hauteur de 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires déductible du bénéfice brut pour les entreprises (articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts)

20, rue Mansart 78000 VERSAILLES Tél.: 01 39 54 75 80 e-mail: yvelines.environnement

yvelines.environnement @orange.fr

N° Stret : 400 047 882 00016 Code APE : 9104Z